

BIO MED 2024

LES JOURNÉES POUR L'AVENIR DE LA BIOLOGIE MÉDICALE

JEUDI 23 &
VENDREDI 24
MAI 2024

Statuts du biologiste

-

Secteur privé

Vendredi 24 mai 2024 à 14h15

Diane Hervey-Chupin – Solferino Associés AARPI

I. LE CHOIX DU STATUT D'EXERCICE DE LA PROFESSION

A. LE STATUT REGISSANT L'ACTIVITE PROFESSIONNELLE

Les options :

- biologiste salarié (contrat de travail) ;
- biologiste travailleur non salarié (TNS) (contrat de prestations de services, convention d'exercice libéral) ;
- biologiste mandataire social (Président, directeur général), (contrat de mandat ou décision d'assemblée générale).

Les enjeux :

- la rémunération ;
- la protection sociale ;
- les conditions de rupture de la collaboration / de cessation des fonctions ;
- l'étendue de la responsabilité professionnelle,

I. LE CHOIX DU STATUT D'EXERCICE DE LA PROFESSION

B. LE STATUT D'ASSOCIE OU NON

Les options :

- non associé ;
- biologiste associé, détenteur d'une fraction du capital :
 - TNS ultra-minoritaire ;
 - détenteur d'une partie minoritaire du capital ;
 - associé majoritaire.

Les enjeux :

- droits politiques : pouvoir de décision au sein de la société
- droits financiers : participation aux résultats de la structure

I. LE CHOIX DU STATUT D'EXERCICE DE LA PROFESSION

C. LA FORME DE LA STRUCTURE D'EXERCICE

Les options :

- Société civile : SCP
- Société commerciale : SELARL
- Société par actions : SELAS, SELAFA, SELCA

Les enjeux :

- Règles de prise de décision (une voix par associé/ une voix par action) ;
- Majorités (exclusion, agrément d'un nouvel associé) ;
- Les règles de répartition du résultat de la société (proportionnelles au nombre d'actions et de droits de vote, ou décorréliées).

I. LE CHOIX DU STATUT D'EXERCICE DE LA PROFESSION

D. LE CHOIX D'UNE STRUCTURE INDEPENDANTE OU APPARTENANT A UN GROUPE

Les options :

- Structure indépendante (capital détenu par des associés professionnels) ;
- Groupement de structures indépendantes ;
- Structure ayant des associés financiers à son capital.

Les enjeux :

- Degré d'impact sur le fonctionnement de la structure ;
- fonctions supports structurées / gestion des aspects non médicaux ;
- Structure de la rémunération du capital.

II. LES ACTIONS JURIDIQUES MENEES PAR LES BIOMED POUR LEURS ADHERENTS

➤ Dès le début d'exercice:

- Revue et négociation de la documentation contractuelle

➤ Lors d'une cession d'actions ou du laboratoire:

- Préserver les intérêts des biologistes

➤ Lors d'une fusion ou absorption:

- Définir la gouvernance, garder le contrôle sur les sujets-clés

➤ A l'occasion d'éventuels conflits entre associés

- Aboutir à une solution équitable pour tous

➤ Dans le cadre de poursuites civiles, pénales, disciplinaires

- Défendre le professionnel ou la structure d'exercice face à un confrère, un concurrent, l'inspection du travail, la DIRECCTE, la CPAM, l'Ordre...

II. LES ACTIONS JURIDIQUES MENEES PAR LES BIOMED POUR LEURS ADHERENTS

A. PARTICIPATION A L'ELABORATION DES TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES REGISSANT L'ACTIVITE DES BIOMED

B. L'ELABORATION D'OUTILS A L'ATTENTION DES BIOLOGISTES MEDICAUX

✓ Guide du biologiste médical, travailleur non-salarié

✓ Guide de l'accès au capital des structures d'exercice

C. LA MENE DE CONTENTIEUX JUDICIAIRES SUR LES POINTS STRUCTURANTS POUR LA PROFESSION

SOLFERINO

ASSOCIÉS

Merci de votre attention !



Charlotte Plantin

Associée



Diane Hervey-Chupin

Associée



Guillaume Buge

Associé



Stella Alessandrini

Collaboratrice



Pierre Gaborel

Collaborateur



Lucie Piermont

Collaboratrice

L'équipe Contentieux des affaires & Droit pénal des affaires